Union des Villes et Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS

FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :
Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-89
Vos corresp. :
(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56
Annexe :

Madame Sophie WILMES
Première Ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Madame la Première Ministre,

Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52

ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES (BRULOCALIS) Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG) Huis Madou Bischoffsheimlaan 1000 - BRUSSEL Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;

- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accentuer dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;

- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subside qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Karine LALIEUX
Présidente de la Fédération des CPAS Bruxellois Association Ville & Communes de Bruxelles

Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à :
- *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre,*
- *Koen Geens, Vice-Premier Ministre,*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre,*
- *Denis Ducarme, Ministre de l'Intégration sociale,*
- *Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté.*

Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS

FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

vvsg

Vos ref. :
Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-91
Vos corresp. :
(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56
Annexe :

Monsieur Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale et de la Coopération au développement
Tour des Finances - Boulevard du Jardin Botanique 50/61
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52

ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES (BRULOCALIS) Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG) Huis Madou Bischoffsheimlaan 1000 - BRUSSEL Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;

- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accentuer dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;

- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subside qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL Président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie	Karine LALIEUX Présidente de la Fédération des CPAS Bruxellois Association Ville & Communes de Bruxelles	Wim DRIES Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à :
- *Sophie Wilmès, Première Ministre,*
- *Koen Geens, Vice-Premier Ministre,*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre,*
- *Denis Ducarme, Ministre de l'Intégration sociale,*
- *Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté.*

Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS

FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

vvsg

Vos ref. :
Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-92
Vos corresp. :
(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56
Annexe :

Monsieur David CLARINVAL
Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances - Boulevard du Jardin Botanique 50/156
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52

ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES (BRULOCALIS) Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG) Huis Madou Bischoffsheimlaan 1000 - BRUSSEL Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;

- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accentuer dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;

- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subside qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL Président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie	Karine LALIEUX Présidente de la Fédération des CPAS Bruxellois Association Ville & Communes de Bruxelles	Wim DRIES Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à :
- *Sophie Wilmès, Première Ministre,*
- *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre,*
- *Koen Geens, Vice-Premier Ministre,,*
- *Denis Ducarme, Ministre de l'Intégration sociale,*
- *Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté.*

Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS

FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

vvsg

Vos ref. :
Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-93
Vos corresp. :
(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56
Annexe :

Monsieur Koen GEENS
Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52

ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES (BRULOCALIS) Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG) Huis Madou Bischoffsheimlaan 1000 - BRUSSEL Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;

- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accentuer dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;

- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subside qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL Président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie	Karine LALIEUX Présidente de la Fédération des CPAS Bruxellois Association Ville & Communes de Bruxelles	Wim DRIES Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à :
- *Sophie Wilmès, Première Ministre,*
- *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre,*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre,*
- *Denis Ducarme, Ministre de l'Intégration sociale,*
- *Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté.*

Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS

FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

vvsg

Vos ref. :
Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-94
Vos corresp. :
(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56
Annexe :

Monsieur Denis DUCARME
Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or, 87
1060 Bruxelles

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Monsieur le Ministre,

Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52

ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES (BRULOCALIS) Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG) Huis Madou Bischoffsheimlaan 1000 - BRUSSEL Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;

- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accentuer dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;

- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subside qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Karine LALIEUX
Présidente de la Fédération des CPAS Bruxellois
Association Ville & Communes de Bruxelles

Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à :
- *Sophie Wilmès, Première Ministre,*
- *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre,*
- *Koen Geens, Vice-Premier Ministre,*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre,*
- *Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté.*

Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS

FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/PVS/AMI/cb/mvm/2020-95

Vos corresp. :

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX 02.238.51.56

Annexe :

Madame Nathalie MUYLLE
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la lutte conrte la Pauvreté, de l'Egalité des Chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 juillet 2020

Madame la Ministre,

Concerne : Augmentation du Fonds Covid - Période d'éligibilité

Nous avons eu confirmation de la décision du Conseil des Ministres d'augmenter de 110 millions le Fonds COVID et nous vous remercions pour ce geste fort qui est une très bonne chose.

Cette augmentation donnera aux CPAS la possibilité de bien remplir leur rôle envers les personnes à faible revenu, qui sont les plus touchées par la crise du COVID-19.

Nous saluons par ailleurs la décision d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants et sur les mesures d'aide en matière d'énergie, ainsi que celle de consacrer un montant de 10 millions d'euros pour couvrir les frais de personnel des CPAS pour la gestion de ces nouvelles demandes.

Dans l'état actuel des informations officielles, il n'est cependant pas précisé durant quelle période ce Fonds pourra être utilisé mais il nous revient qu'il est envisagé de limiter ce dernier à une période s'étendant du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020.

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) Rue de l'Etoile, 14 5000 - NAMUR Tél.: 081.24.06.51 Fax: 081.24.06.52

ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES (BRULOCALIS) Rue d'Arlon, 53 Bte 4 1040 - BRUXELLES Tel.: 02.238.51.40 Fax: 02.280.60.90

VERENIGING VAN VLAAMSE STEDEN EN GEMEENTEN (VVSG) Huis Madou Bischoffsheimlaan 1000 - BRUSSEL Tel : 02.211.55.00 Fax: 02.211.56.00

À cet égard, nous nous devons de formuler les réserves suivantes afin que cette décision forte ne soit pas inopérante :

- il est impératif que les textes en préparation soient écrits de telle manière à permettre aux CPAS de toute la Belgique de pouvoir utiliser et justifier ce budget jusque fin 2021, même si nous pouvons comprendre que ce Fonds doit être liquidé en 2020 au niveau du budget fédéral ;

- en effet, l'impact de la crise du COVID-19 ne commencera à jouer pleinement que dans les mois à venir et surtout en 2021. Les répercussions à venir sont toujours inconnues. Il est certain que nous n'avons pas encore vu le pic et comme les communiqués du Gouvernement l'ont bien précisé, ces répercussions risquent de s'accentuer dans les mois à venir avec la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale ;

- comment sera-t-il possible pour les CPAS, qui plus est, ceux qui recevront une enveloppe importante liée à ce Fonds, de mettre en place des politiques sociales pertinentes liées à ce Fonds sur une si courte période ? Le délai qui circule ne permettra pas de rencontrer l'objectif de ce subside qui est de mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du COVID-19.

Aussi, nous demandons à ce que l'arrêté royal de mise en œuvre de ces budgets prévoie explicitement une période d'éligibilité fixée au 31 décembre 2021.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Karine LALIEUX
Présidente de la Fédération des CPAS Bruxellois
Association Ville & Communes de Bruxelles

Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

Ce courrier est également adressé à :
- *Sophie Wilmès, Première Ministre,*
- *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre,*
- *Koen Geens, Vice-Premier Ministre,*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre,*
- *Denis Ducarme, Ministre de l'Intégration sociale,*

Copie de ce courrier est adressée aux Présidents de Partis.